

## COMITE SYNDICAL

### DELIBERATION N°16-16

L'an deux mille seize, à 10 h,  
Le 28 avril, à Pagny la Blanche Côte

Date de convocation	31 mars 2016
<b>Nombre de délégués :</b>	
+ Titulaires	35 titulaires
+ Suppléants	35 suppléants
+ <b>Présents</b>	<b>23</b>
+ vote par procuration	0

#### Étaient présents :

Mme Béatrice BONNIN  
M. Jack COLLINET  
M. Daniel COURTAUX  
M. Jean-François DAMIEN  
M. J-Claude JACQUEMART  
M. Claude FAUVET  
M. Christian BORGNIET  
M. Pascal GILLAUX  
Mme Dominique HUMBERT  
M. Edouard JACQUE  
M. André JANNOT  
M. Guy JOSEPH

M. Eddy LAURENT  
M. Jean PANCHER  
M. Robert PASCOLO  
M. Bernard MAILLARD  
Mme Morgane PITEL  
M. Jean-Pierre RENVOY  
M. Eric GILLARDIN  
M. Daniel ROUVENACH  
Mme Fabienne SCHOLLHAMMER  
M. Claude THIERY  
M. Claude WALLENDORFF

#### Objet de la délibération :

### Frais de déplacement des élus de l'EPAMA

Résultat du vote
Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0

# COMITE SYNDICAL

## DELIBERATION N°16-16

*Objet de la délibération :*

### Frais de déplacement des élus de l'EPAMA

Vu l'article 9-4 des statuts de l'EPAMA, relatif à l'exercice des fonctions de délégué du comité syndical de l'EPAMA,

Considérant que certaines missions peuvent être confiées à un membre de l'EPAMA et générer des frais de déplacements,

Le comité syndical, décide que les conditions de remboursement des frais occasionnés par les déplacements des personnels des collectivités locales définies par la délibération n° 09-18 du 30 septembre 2009, s'appliqueront également aux délégués élus de l'EPAMA.

Cette prise en charge concernera tous les déplacements réalisés pour le compte de l'EPAMA depuis leur domicile.

La Présidente de l'EPAMA,



Morgane PITEL \*